

# Demande avec attestation médicale en vue de l'obtention d'un passeport vélo pour aides à la mobilité.

Le passeport vélo pour aides à la mobilité permet à sa ou son titulaire d'emporter gratuitement dans les transports publics un équipement orthopédique (p. ex. tricycle, vélo allongé pour position couchée, draisienne pour adulte, handbike, etc.) pour sa mobilité personnelle.

Pour les aides à la mobilité orthopédiques, les règles tarifaires du transport de vélos s'appliquent. Toutes les aides à la mobilité doivent pouvoir être chargées et déchargées de manière autonome à tout moment. Le passeport vélo pour aides à la mobilité est valable un an, personnel et intégré au SwissPass.

## Remarque importante.

Pour les déambulateurs, fauteuils roulants et scooters électriques (selon le T600, chiffre 7.3.3), le passeport vélo pour aides à la mobilité n'est pas requis.

Les tricycles et vélos allongés pour position couchée sont considérés comme des vélos spéciaux qui sont exclus par certaines entreprises de transport.

**Le formulaire suivant doit être rempli par le/la titulaire disposant d'une aide à la mobilité personnelle:**

## 1 Informations personnelles.

Veuillez remplir les données personnelles en lettres capitales bien lisibles.

Madame  Monsieur  Dr.  Prof.

Prénom\*

Nom\*

Rue/n°\*

Complément

Case postale

NPA\*

Localité\*

Canton\*

Pays\*

E-mail

Téléphone fixe

Portable\*

Né(e) le\*

Langue de correspondance\*

allemand

français

italien

anglais

Type de correspondance

E-mail

Lettre

Je possède déjà un SwissPass

Numéro de client

  -   -   -  

Je ne possède pas encore de SwissPass

Veuillez joindre une copie de votre pièce d'identité ainsi qu'une photo récente au point 2 de ce formulaire.

**Les champs obligatoires sont indiqués par un \*.**



**Vous trouverez votre numéro de client à l'emplacement indiqué sur la carte**

## 2 Photo d'identité.

Pour votre SwissPass, nous avons besoin d'une photo d'identité originale récente en haute résolution. Votre photo sera sauvegardée électroniquement au maximum dix ans (jusqu'à l'âge de 25 ans pendant cinq ans).

### Critères requis.

- Cliché de face
- Si possible, garder les yeux ouverts et les laisser bien visibles
- Arrière-plan monochrome
- Éclairage homogène (pas d'ombre)
- Photo nette et contrastée

- Format env. 35 × 45 mm
- Pas de photos papier scannées ou imprimées par vous-même

### Inscription.

Inscrire le prénom et le nom en caractères d'imprimerie au dos de la photo

Collez la photo ici.

Ni trombone,  
ni agrafe.

### 3 Signature.

Signature de la personne avec un handicap (ou de son représentant légal): en signant, vous attestez que la personne ci-dessus dispose d'un domicile fixe en Suisse – la nationalité et l'âge ne jouent aucun rôle.

Signature

### 4 Attestation médicale en vue de l'obtention d'un passeport vélo pour aides à la mobilité.

- Seules les personnes dont la mobilité personnelle est considérablement réduite sans le recours à une aide à la mobilité ont droit à un passeport vélo pour aides à la mobilité. Ce droit existe par exemple lorsqu'une aide à la mobilité permet de renoncer à un service de transport (privé). Les personnes qui retrouvent une mobilité sans aide après quelques jours ou semaines n'ont pas droit à un passeport vélo pour aides à la mobilité.
- Le passeport vélo pour aides à la mobilité permet à sa ou son titulaire d'emporter gratuitement l'équipement d'aide personnel nécessaire à ses déplacements quotidiens dans le cadre du champ d'application des billets pour vélos conformément au T600 ([allianceswisspass.ch/awbf](http://allianceswisspass.ch/awbf) – colonne T600 Vélo «oui»). Sur tous les autres parcours, les conditions des entreprises de transport concernées s'appliquent.

Par la présente, je confirme que la personne susmentionnée a **durablement** besoin d'une aide à la mobilité personnelle.

Oui  Non

À remplir par  
un médecin

Localité

Date

Cachet et signature  
du médecin

### 5 Durée de validité et remarques.

Le passeport vélo pour aides à la mobilité est valable **un an**. Au bout d'un an, une nouvelle «demande avec attestation médicale en vue de l'obtention d'un passeport vélo pour aides à la mobilité» permet de solliciter à nouveau un passeport vélo pour aides à la mobilité. La ou le titulaire d'un passeport vélo pour aides à la mobilité reçoit un rappel par SMS ou e-mail le premier et le dernier jour de validité.

**Toutes les aides à la mobilité doivent pouvoir être chargées et déchargées de manière autonome à tout moment.**

La présente «demande avec attestation médicale en vue de l'obtention d'un passeport vélo pour aides à la mobilité» est valable six mois à compter de sa date d'émission. Ce formulaire sera détruit une fois le passeport vélo pour aides à la mobilité établi. En cas de doute, une seconde «demande avec attestation médicale en vue de l'obtention d'un passeport vélo pour aides à la mobilité» d'une ou d'un autre médecin pourra être exigée.

**Les règles tarifaires du transport de vélos conformément au T600, chiffre 7, s'appliquent aux aides à la mobilité.**

Plus d'informations sur l'offre: [www.cff.ch/handicap](http://www.cff.ch/handicap) et [www.cff.ch/velo](http://www.cff.ch/velo)

